



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 9 AOUT 2010**

L'an deux mille dix, le neuf août, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAONE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX, Maire.

**Présents :** M. PAGNEUX, Maire ; Mme DRILLIEN, Adjointe ; M. BRESSION, Adjoint  
Mmes BALLY et SULPICE, Conseillères Municipales  
MM.BARBOSA, FRADET, GUENIN, et SAUVAGEON, Conseillers Municipaux.  
Excusés : Mesdames BOYAT, COURTIN, DOUSSOT et GAULTIER, Conseillères Municipales.  
MM. FEREY, LEBLANC, PUGEAUT et RUZ, Conseillers Municipaux.

=====

Madame Monique SULPICE est élue secrétaire de séance.

=====

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

=====

• **Compte-rendu du Maire selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- M. Bernard DAUVERGNE et Mme Simone MAYNARD : parcelles A594, 143 rue de la Levée, 57 m<sup>2</sup>.
- Mlle DUMONT : parcelle A130, 130 place de l'église, 62 m<sup>2</sup>.

**RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

-----

• **Budget annexe « Local commercial » : vote**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe « Local commercial » :

Section de fonctionnement : 20.845,00 €

Section d'investissement : 241.345,00 €

Mme DRILLIEN, Adjointe, s'interroge quant aux modalités de prise en compte de la T.V.A.

Un point sera effectué à ce sujet lors de la prochaine séance de conseil.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget annexe « Local commercial » arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES - RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>20.845,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>241.345,00 €</b>

-----

• **Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain : rapport d'activités 2009**

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que le rapport annuel et le compte administratif du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain de l'année 2009 sont à leur disposition au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel et du compte administratif du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour l'année 2009.

• **Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain : signature conventions de mandat**

Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public sur le parking rue de la prairie et rue du 13 août 1944, des subventions ont été sollicitées auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain et ont été accordées.

Ainsi, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer des conventions de mandat relatives à l'installation de ces éclairages.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'installer un éclairage public :

- Parking rue de la prairie :

Le montant des travaux s'élève à 3.192,12 € T.T.C.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat pour la réalisation de cet éclairage public avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain.

DECIDE d'installer un éclairage public :

- Rue du 13 août 1944 :

Le montant des travaux s'élève à 15.052,25 € T.T.C.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat pour la réalisation de l'éclairage public avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain.

• **Décision modificative n°1**

Afin de pouvoir procéder au remboursement de la 1<sup>ère</sup> annuité de l'emprunt sur le budget annexe « Local commercial », il est nécessaire de procéder au virement de 16.345,00 € du compte communal sur ce budget.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la modification des comptes suivants :

Budget communal :

Fonctionnement - recettes

C/74121 – Dot. Solidarité rurale : + 13.045,00 €

C/74127 – Dot. Nationale de péréquation : + 3.300,00 €

Fonctionnement - dépenses

C/6521 – Déficit des budgets annexes : +16.345,00 €

• **Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Maire propose au Conseil de créer un emploi d'agent technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Il précise qu'il s'agit d'un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements, et qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante ainsi que le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de six mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement (signature convention...).

• **Communications et informations diverses**

✓ M. PAGNEUX, Maire, procède à la lecture du courrier de la CAMVAL relatif à la mise à disposition des bassins et des personnels du Pôle Aquatique au profit de l'école primaire de Saint-Laurent.

✓ Présentation par M. BRESSION, Adjoint, de la proposition émise par le C.A.U.E. concernant l'aménagement des jardinières rue de la Levée.

M. SAUVAGEON, Conseiller Municipal, souhaite savoir si quelque chose est prévue pour les poubelles. Il lui est répondu que pour le moment rien n'a été envisagé, à voir donc par la suite.

✓ Mme DRILLIEN, adjointe, indique que la distribution du prochain bulletin municipal sera effectuée le samedi 21 août 2010 à partir de 10 h 00. Elle sollicite les Conseillers Municipaux. Ainsi participeront à cette distribution, les personnes suivantes : Mme SULPICE, MM. BARBOSA, BRESSION, PAGNEUX et SAUVAGEON.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45**

Le Maire  
J.P. PAGNEUX